

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 49/8.8/03-09/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 27-08-2019

Date de l'affichage : 27-08-2019

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, C. BERTINI, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. CATHALA a J. SOLEYROL

P. DEVILLE à JC CAMPOS

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

G. BER à R. BOUTEILLER

Absent: A. JACINTO -

Secrétaire de séance : A. FOUREL

OBJET :

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LE COMITE DU GARD DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER**

- rapporteur : M. Le Maire

La Ligue contre le cancer encourage les communes qui le souhaitent à soutenir l'interdiction de fumer dans les espaces extérieurs, accueillant notamment des enfants mineurs.

Séduite par cette initiative et désireuse de partager une action de sensibilisation auprès des familles sur les dangers du tabac, la Commune d'Aigues-Mortes propose de s'engager dans un partenariat avec la Ligue contre le cancer.

Dans un premier temps, la démarche consiste à identifier les lieux fréquentés par les familles comme « espaces sans tabac ». Des panneaux d'informations labellisés seront installés à cet effet : Square Edouard CAMPOS, entrées de l'école primaire et maternelle Charles Gros, entrée de l'école Henri Severin, Entrée de la Crèche, et les 2 city stade.

Afin d'affirmer son soutien, il est également proposé de verser une participation de 300 € à la Ligue contre le cancer

Il est donc proposé au conseil municipal :

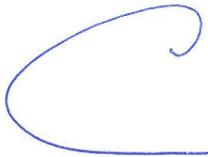
- d'adopter la convention de partenariat *jointe* à la présente.

- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte les propositions.



Le Maire,
Pierre Maumejean